



Délibération n°2024-112

Date de la convocation : 10 juillet 2024

Nombre de conseillers en exercice :	45
Nombre de conseillers présents :	33
Nombre de conseillers votants :	37
- dont « pour » :	37
- dont « contre » :	0
- abstention :	0

Objet : Approbation des tarifs pour les activités de l'espace ados

Le mardi 16 juillet 2024 à 18h45

L'an deux mille vingt-quatre, le seize du mois de juillet à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Bélus, salle polyvalente, sous la présidence de Jean-Marc LESCOUTE, président en exercice

Étaient présents : Rachel DURQUETY, Robert BACHERE, Sylviane LESCOUTTE, Christian DAMIANI, Philippe LABORDE, Jean-Marc LESCOUTE, Jean-François LATASTE, Dominique DUPUY, Corine DE PASSOS, Bernard DUPONT, Lionnel BARGELES, Bernard MAGESCAS, Marie-Hélène SAGET, Véronique GOMES, Serge LASSERRE, Gisèle MAMOSER, Francis LAHILLADE, Didier MOUSTIE, Christian FORTASSIER, Roland DUCAMP, Didier SAKELLARIDES, Isabelle DUPONT-BEAUVAIS, François CLAUDE, Christel ROLLO, Stéphane BELLANGER, Alain DIOT, Sophie DISCAZAUX, Roger LARRODE, Annie BOULAIN, Marie-Françoise LABORDE, Annie LAGELOUZE, Henri LALANNE

Suppléants : Luc DE MONSABERT

Étaient excusés : Julien PEDELUCQ, Marie Josée SIBERCHICOT, Guy BAUBION BROYE

Procurations : Fabienne LABASTIE à Lionnel BARGELES, Liliane MARBOEUF à Isabelle DUPONT-BEAUVAIS, Valérie BRETTHOUS à Stéphane BELLANGER, Sandrine DARRICAUDUFAU à Christel ROLLO,

Absents : Estelle LEVI, Thierry CALOONE, Jean-Luc SEMACOY, Patrick VILHEM, Thierry LE PICHON, Régine TASTET,

Secrétaire de séance : Bernard DUPONT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les Statuts de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans,

CONSIDERANT la délibération 2022-47 du 29 mars 2022 fixant les tarifs appliqués à l'espace ados

CONSIDERANT les nouvelles modalités de versement de l'Aide aux départs en vacances et à l'accès aux temps libres de la part de la CAF et de la MSA

Madame la Vice-présidente propose le maintien de la cotisation annuelle à 10 € afin de pouvoir fréquenter l'espace ado, et l'application de la nouvelle grille tarifaire ci-après pour les animations proposées :



TARIFICATION ESPACE ADO							
MONTANT ACTIVITE	< 5 €	5 € < M < 10 €	10 € < M < 15 €	15 € < M < 20 €	20 € <		
CAF							
QF	Tarif famille	Tarif famille	Tarif famille	Tarif famille	Tarif famille	Tarif famille	Tarif famille
avec BV, 0<QF<449	1,00 €	2,00 €	3,00 €	4,00 €	5,00 €	6,00 €	7,00 €
avec BV, 449,01<QF<794	1,60 €	3,20 €	4,80 €	6,40 €	8,00 €	9,60 €	11,20 €
avec BV, 794,01<QF<1000	2,00 €	4,00 €	6,00 €	8,00 €	10,00 €	12,00 €	14,00 €
sans BV, QF<1000,00	2,20 €	4,40 €	6,60 €	8,80 €	11,00 €	13,20 €	15,40 €
sans BV, QF>1000,01	2,40 €	4,80 €	7,20 €	9,60 €	12,00 €	14,40 €	16,80 €
MSA							
QF	Tarif famille	Tarif famille	Tarif famille	Tarif famille	Tarif famille	Tarif famille	Tarif famille
avec BV, QF<900	1,70 €	3,40 €	5,10 €	6,80 €	8,50 €	10,20 €	11,90 €
sans BV, QF<900	2,20 €	4,40 €	6,60 €	8,80 €	11,00 €	13,20 €	15,40 €
sans BV, QF>900,01	2,40 €	4,80 €	7,20 €	9,60 €	12,00 €	14,40 €	16,80 €
Non allocataire							
	Tarif famille	Tarif famille	Tarif famille	Tarif famille	Tarif famille	Tarif famille	Tarif famille
sans QF	2,50 €	5,00 €	7,50 €	10,00 €	12,50 €	15,00 €	17,50 €
CAF Hors département							
QF	Tarif famille	Tarif famille	Tarif famille	Tarif famille	Tarif famille	Tarif famille	Tarif famille
avec BV, 0<QF<449	5,00 €	10,00 €	15,00 €	20,00 €	25,00 €	30,00 €	35,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** L'APPLICATION de la grille tarifaire ci-dessus pour les animations proposées par l'espace ados.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant au dossier
- Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat notamment sur telerecours.fr pour les particuliers justiciables.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme.

Le Président,
Jean Marc LESCOUPE

